

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 18 janvier 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 18 janvier à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 12 janvier 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. MACHADO – MME LOZINGUEZ
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN – MME PANO
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME DROUOT – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. TRANCHINA
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°25 – DB du 18/01/2018

Rapporteur : M. MACHADO

**Avenant à la convention d'objectifs entre la Commune de
Champigneulles, le FJEP de Champigneulles et le Bassin de Pompey
pour l'encadrement des enfants durant le temps méridien de la
restauration scolaire**

Par convention en date du 3 juillet 2014, La ville de Champigneulles et le Foyer de Jeunes et d'Education populaire (Fjep) ont renouvelé la convention d'objectifs qui les lie pour 4 ans. Cette convention précise les subventions et moyens apportés au Fjep par la ville de Champigneulles qui confie l'organisation de ses dispositifs de loisirs ainsi que différents projets d'animation de la vie locale. Il s'agit également de missions d'encadrement des enfants des écoles maternelles et élémentaires de Champigneulles durant les temps périscolaires dont le temps méridien.

La Communauté de Communes ayant pris la compétence de ce temps méridien, un avenant à cette convention a été signé en date du 15 décembre 2016 afin de la rendre tripartite et répartir les charges d'encadrement entre la ville de Champigneulles et le Bassin de Pompey.

La convention initiale ayant été signée pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} septembre 2014, elle arrive à son terme le 1^{er} septembre 2018.

L'objet de cet avenant est donc de prolonger la convention initiale de quatre mois jusqu'au 31 décembre 2018 et ainsi d'aligner la nouvelle convention d'objectifs sur l'année civile comme cela est le cas pour le calcul de l'avenant financier, qui est revu chaque année en fonction des effectifs afin de respecter les taux d'encadrement.

A titre d'information, le coût supporté par le Bassin de Pompey pour l'encadrement du temps méridien des enfants de la restauration à Champigneulle est de 137 346,88 € pour 2017. Après révision, pour l'année 2018, l'enveloppe financière est estimée à environ 153 000 €. L'augmentation est due à des effectifs en hausse sur l'école élémentaire Buffon et l'école maternelle Buffon, ce qui nécessite un encadrant en plus dans les deux sites de restauration.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission des Services à la Population du 4 janvier 2018,
- Après avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention d'objectifs entre la ville de Champigneulle, le Fjep et le Bassin de Pompey.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC